Université PANTHÉON - ASSAS (PARIS II)

U.E.C.2

Droit - Economie - Sciences Sociales

2086

Assas

Session:

Mai 2017

Année d'étude :

Troisième année de Licence Droit

Discipline:

Droit fiscal

(Unité d'Enseignements Complémentaires 2)

Titulaire(s) du cours :

M. Martin COLLET

Document(s) autorisé(s) : Aucun

Les candidats répondront à chacune des cinq questions suivantes en <u>15 lignes</u> maximum (en cas de dépassement, <u>un demi-point sera retiré pour chaque ligne excédentaire</u>) :

1/ L'article 6 de la Conv. EDH et le droit fiscal (2 points)

2/ Les conditions d'opposabilité à l'administration des rescrits fiscaux. (2 points)

3/ L'abus de droit par fraude à la loi. (2 points)

4/ Les conséquences de l'annulation d'une instruction fiscale par le juge de l'excès de pouvoir. (2 points)

5/ Les charges non déductibles (au titre des BIC et de l'IS). (2 points)